

**LE PREFET
DE LA REGION GUADELOUPE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- **VU** la Loi n°2006-1168 du 21 décembre 2006; portant création d'un ordre national des infirmiers
- **VU** le Décret n°2007-552 du 13 avril 2007, relatif à la composition, aux modalités d'élection et au fonctionnement des conseils de l'ordre des infirmiers et à la procédure disciplinaire applicable aux infirmiers et modifiant le code de la santé publique
- **VU** le Décret n°2007-554 du 13 avril 2007, relatif aux modalités d'élection par voie électronique des conseils de l'ordre des infirmiers et modifiant le code de la santé publique
- **VU** l' Instruction n°DGS/SD2C/DHOD/P2/2007/180 du 2 mai 2007 relative à la mise en place du répertoire ADELI pour les infirmiers
- **VU** L'Instruction n°DHOS/P1/2007/359 du 28 septembre relative à l'élaboration des listes électorales modifiée par l'instruction DHOS/P1/2007/387 du 25 octobre 2007 et par l'instruction DHOS/P1/n°417 du 22 novembre 2007
- **VU** L'Instruction n°DHOS/P1/2007/ 425 du 3 décembre relative aux élections des conseils départementaux de l'ordre des infirmiers;
- **VU** le Guide DHOS/DREES de traitement des listes électorales pour les élections des conseils départementaux de l'ordre infirmier en date du 21 novembre 2007.
- **VU** les procès verbaux de l'élection du conseil départemental de l'ordre des infirmiers du département de la Guadeloupe pour le collège infirmier exerçant à titre libéral, le collège infirmier relevant du secteur public, Le collège relevant des salariés du secteur privé en date du 24 avril 2008 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture

ARRETE

ARTICLE 1: Le conseil de l'ordre départemental des infirmiers de la Guadeloupe est composé comme suit :

1 - Membres titulaires

Secteur Public

- **Monsieur Etienne RALIS**
- **Monsieur Serge GIRAULT**
- **Madame Muriel ARCHIMEDE-CHATAIGNE**
- **Madame Maryveline JALTON**
- **Madame Odile CHAULET**
- **Monsieur Patrick ROBELOT**

Secteur Privé

- **Monsieur Jean-Marie CLADIER**

Secteur Libéral

- Madame Pierrette MEURY
- Monsieur Patrick MARIE-JEANNE
- Monsieur Didier DESPLAN

2 - Membres suppléants

Secteur Public

- Madame Rudia MELASSE
- Madame Patricia VELASCO
- Madame Yvelise LAFAGES
- Monsieur Alex MEZENCE
- Madame Roseline DEVARIEUX
- Monsieur Georges SIMONNET

Secteur Privé

- néant

Secteur Libéral

- Monsieur Joël SHITALOU
- Madame Nadine CLAPIER
- Madame Aline BADE

ARTICLE 2 : Ces représentants sont élus pour une durée de quatre ans, avec renouvellement de la moitié, des élus tous les deux ans.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Santé et du Développement Social sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Guadeloupe.

Fait à Basse-terre, le : 28 AVR. 2008
LE PREFET,

Signé :

Emmanuel BERTHIER

Pour Ampliation

Le Chef du Bureau
de l'Organisation Administrative
et du Courrier


Harry JOVIEN

